

**Collège Saint-Dominique**

**60128 Mortefontaine**

**APRES LA 3<sup>ème</sup>**

**Réunion d'information  
du vendredi 16 janvier 2015**

# Le calendrier de l'orientation de la classe de 3<sup>e</sup>

La 3<sup>ème</sup> est l'année du choix d'une filière, soit la filière générale et technologique, soit la filière professionnelle.

**Au 1<sup>er</sup> trimestre** (*octobre à décembre*),

Vous réfléchissez à vos projets.

**Au plus tard le 12 décembre**

Vous indiquez votre (ou vos) souhait(s) provisoire(s).

**Au plus tard le 3 février**

Vous confirmez l'inscription de votre enfant dans l'établissement privé sous contrat de votre choix.

**Les jeudis 19 Février pour les classes de 32, 35, 36, 37 puis 12 mars pour les classes de 31, 33, 34,**

Vous êtes invités à rencontrer les enseignants de votre enfant pour valider la pertinence de son projet.

**Au retour des vacances de février** (lundi 16 mars au plus tard)

Vous vous positionnez par rapport à la recommandation du conseil de classe.

**Et au 3<sup>ème</sup> trimestre,**

Vous confirmez votre (ou vos) demande(s) et vous engagez si nécessaire la procédure d'inscription dans l'établissement public de votre secteur (sauf demande de dérogation dûment justifiée). Les décisions d'affectation seront communiquées le jour des épreuves du DNB (jeudi 25 et vendredi 26 juin).

# Organisation de la classe de seconde générale et technologique

## ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES : 28 h 30

## ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	
Enseignements	Nombre d'heures de cours par semaine
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante 1	5 h 30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30

### Enseignements d'exploration

L'élève doit choisir deux enseignements correspondant chacun à 1 h 30 de cours par semaine soit 3 h au total<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les dérogations au principe du choix de deux enseignements d'exploration sont précisées après.

### Accompagnement personnalisé

Chaque élève en bénéficie à raison de deux heures par semaine pour l'aider dans les disciplines où il a des difficultés, lui permettre d'approfondir ses connaissances dans les autres ou l'aider à construire son parcours d'orientation.

### Option

L'élève peut choisir une option de 3 h par semaine.

# La réforme 2010 de la classe de seconde générale et technologique : les enseignements d'exploration

## Un enseignement d'exploration, qu'est-ce que c'est ?

C'est un enseignement qui a pour vocation :

- de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels et les activités qui y sont associées ;
- d'informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans le supérieur ;
- d'identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire.

## Prédéterminent-ils l'orientation en fin de seconde ?

Non, chaque élève choisit librement ses enseignements d'exploration.

Ces enseignements ne préfigurent pas l'orientation, ils permettent aux élèves de découvrir un domaine intellectuel, d'en identifier les méthodes et les exigences, d'affermir ou non l'intérêt qu'il suscite.

Les enseignements d'exploration ne constituent en aucune manière un pré-requis pour accéder à telle ou telle série.

# Le choix des enseignements d'exploration

Un premier enseignement est obligatoirement choisi par l'élève parmi les deux enseignements d'économie proposés (1 h 30 par semaine).

**Principes  
fondamentaux de  
l'économie et de la  
gestion**

**Sciences  
économiques et  
sociales**

Un second enseignement est choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en premier choix (1 h 30 par semaine)

**Création et  
innovation  
technologiques**

**Sciences de  
l'ingénieur**

**Santé et social**

**Biotechnologies**

**Sciences et  
laboratoire**

**Méthodes et  
pratiques  
scientifiques**

**Littérature et  
société**

**Création et activités  
artistiques**

## LES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

### **Sous statut Education Nationale**

#### **1 enseignement à choisir parmi :**

- LV3 Espagnol
- Section européenne Anglais
- Latin
- Arts plastiques
- Musique

(EPS, Hippologie et équitation \*, Langues et cultures de l'Antiquité, grec • Langue régionale, Pratiques professionnelles, Pratiques sociales et culturelles...)

*\*enseignement assuré en lycée agricole*

#### **Spécifiques à l'établissement**

- Préparation au Diplôme Européen de Compétence délivré par l'UCAPE
- Initiation au Japonais